



Vous pouvez prévenir les blessures et les décès imputables aux armes à feu

À chaque année, les armes à feu sont à l'origine de milliers de blessures et de décès au Canada. Même si le crime gratuit fait partie du nombre; pour la **plupart**, ce sont des blessures, des accidents, des suicides et des homicides perpétrés à la maison.

Le saviez-vous?

Selon les données recueillies dans le cadre du Programme canadien des armes à feu, chaque année au Canada, il y a :

- près de 1 400 décès causés par une arme à feu;
- plus de 1 100 hospitalisations à la suite de blessures causées par une arme à feu.

www.cfc-cafc.gc.ca/media/difference_f.asp

Le Nouveau-Brunswick détient l'un des pourcentages les plus élevés au pays de décès causés par une arme à feu. En 2006, il y a eu :

- 27 suicides avec armes à feu (29 % des suicides),
- 2 homicides perpétrés avec des armes à feu.

De 1990 à 2008, plus de 40 % des homicides au sein de la famille au Nouveau-Brunswick sont attribuables aux armes à feu. Selon le projet des témoins silencieux du Nouveau-Brunswick :

- 14 homicides au sein de la famille ont été perpétrés avec des armes à feu et toutes les victimes étaient des femmes;
- dans 9 de ces homicides au sein de la famille, le partenaire s'est suicidé avec l'arme à feu;
- dans 13 des cas, les armes étaient des fusils de chasse, dont une arme de poing.

www.temoinsilencieuse.ca



La prévention de ces blessures et de ces décès est possible.





Comment aidez à réduire les décès et les blessures imputables à une arme...

Si vous avez une arme à feu dans la maison, assurez-vous :

- Suivre un cours de maniement sécuritaire des armes à feu;
- Entreposer vos fusils déchargés et sous clé, ou de les rendre non-opérationnels;
- Garder les balles sous clé ou dans un endroit séparé des fusils;
- Utiliser des méthodes sécuritaires de maniement et le déplacement de vos armes à feu.



Si vous avez des armes à feu et des enfants, assurez-vous :

- Ne jamais laisser votre fusil sans surveillance lorsque vous le nettoyez ou l'utilisez;
- Expliquer à vos enfants :
 - les dangers des armes à feu;
 - Ne jamais prendre une arme à feu;
 - Ne jamais toucher une arme à feu à la maison d'un ami, d'un voisin ou d'un membre de la famille.



Si vous connaissez une personne déprimée :

- Posez la question qui peut sauver une vie – *Avez-vous accès à un fusil?*
 - si une personne vous dit qu'elle a des tendances suicidaires;
 - si une personne est victime de violence de son conjoint ou de son partenaire;
 - si un jeune à la maison est déprimé.
- La meilleure mesure de prévention est **DE NE PAS** entreposer vos fusils à la maison. Surtout, s'il y a des enfants ou des jeunes.
- Si vous pensez qu'une personne est à risque en raison de la présence d'une arme à feu, communiquez avec un des services suivants :
 - Service de police local ou GRC,
 - Ligne d'aide Chimo au 1 800 667 5005,
 - Programme canadien des armes à feu au 1 800 731 4000.



Le présent feuillet de renseignements **Familles en sécurité...collectivités sûres** est publié par le :



Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick
 Case postale 6000
 Fredericton (Nouveau-Brunswick) CANADA E3B 5H1
 Tél. : 506 453 5369 (bureau)
 Numéro sans frais : 1 888 236 2444
 Téléc. : 506 462 5193
 www.legal-info-legale.nb.ca

Le SPEIJ-NB est un organisme sans but lucratif subventionné par la Fondation pour l'avancement du droit du Nouveau-Brunswick, Justice Canada, et le ministère de la Justice et de la Consommation.

Pour plus de renseignements sur ce sujet, communiquez avec l'organisme local ou les organismes locaux suivants :

